



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DECISION N° 01--/SEPMBPE/DGD du 02 JAN. 2019

**Portant création et composition de Groupes de Travail Thématiques
Préparatoires à la SEDIV 2019**

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu le Décret n° 2016-869 du 03 novembre 2016 portant organisation du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le Décret n° 2017-297 du 12 mai 2017 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Colonel-Major des Douanes ;
- Vu l'Arrêté n° 360 du 29 mai 2017 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé, au sein de la Direction Générale des Douanes, des Groupes de Travail thématiques Préparatoires à l'édition 2019 de la Semaine des Douanes Ivoiriennes (SEDIV).

Article 2 : Les Groupe de Travail Thématiques Préparatoires sont composés comme suit :

- **Groupe de Travail 1: "Renforcement de l'automatisation des opérations en douane et sécurité"**

Président : Monsieur BEUGRE Gilles Thierry, Directeur des Systèmes d'Information.

Membres : - Col. KAMAGATE Ibrahima, Directeur Régional de Korhogo ;
- Lt-Col. SEKONGO Sanan, Sous-directeur des Services Douaniers du Port (DSDPSS) ;
- M. YOROBA N'guessan Eric, Sous-directeur des Nouvelles Technologies Douanières (DARRV) ;
- M. ZEHERO Bi Bolou, sous-directeur du Suivi des Moyens de Paiement et de la Trésorerie (RPD) ;
- Mme. AGOUA Carole, Assistante du Directeur des Systèmes d'Information.

- **Groupe de Travail 2 : "Renforcement du contrôle et de la lutte contre la fraude douanière : cas du pétrole "**

Président : M. COULIBALY Doteneme, Conseiller Spécial du Directeur Général des Douanes.

Membres : - Lt-Col. BAMBA Issiaka, Sous-directeur du Pétrole et Zones Franches (DRE) ;
- Lt-Col. NIANGORAN Théophile, Sous-directeur des Vérifications en Entreprises (DED) ;
- Lt-Col. N'GUETTA Valérie, Sous-directrice des Techniques douanières (DRC) ;
- M. MEITE Mema, Sous-directeur des Etudes Economiques (DSEE) ;
- M. ALADIA Eric, Chef de Bureau Assistance, Formation et Gestion de mise en Production (DSI).

- **Groupe de Travail 3 : "Le transfert des compétences du Ruling Center à la DARRV"**

Président : Col. AKE Léopold, Directeur de l'Analyse des Risques, du Renseignement et de la Valeur.



- Membres** : - Lt-Col. CISSE Seydou, Sous-directeur de la Valeur (DARRV) ;
- M. KOUASSI N'goran Denis, Sous-directeur des Etudes et du Développement (DSI) ;
- Lt-col OUATTARA Ndionlipeni, Chef du Bureau Export (DSDPSS) ;
- Cdt BOUA KEKE Viviane, Chef de Bureau Aéroport IFHB (DSA).

• **Groupe de Travail 4 : "la Problématique du dédouanement des envois express"**

Président : M. THIA Labi Dominique, Conseiller Technique du Directeur Général des Douanes.

- Membres** : - M. YOROBA N'guessan Eric, Sous-directeur des Nouvelles Technologies Douanières (DARRV) ;
- M. SYLLA Anzoumana, Sous-directeur de la Production Informatique (DSI) ;
- Lt-Col. AKAFFOU Dadié Clément, Sous-directeur de la Législation et du Tarif (DRC) ;
- Cdt. GALO Lydie, Chef de Section DHL Express (DSA) ;
- Cne TAHI Melezi Philippe, Chef de Subdivision Spéciale des Envois Express et Postaux.

Article 4 : Il est loisible aux Groupes de Travail Préparatoires de faire appel à toute personne dont l'expertise leur paraît utile dans le cadre de leurs activités.

Article 5 : Les rapports finaux des groupes de travail thématiques devront parvenir au président du Comité Scientifique de la SEDIV 2019 le 16 janvier 2019 délai de rigueur.

Article 6 : La présente prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS	
SEPMBPE/Cab	1
IGD	1
Toutes Directions Douanes	1

LE DIRECTEUR GENERAL



Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National

